

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B539-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B539

OBJET : Tourisme - Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Roque d'Anthéron concernant la création de deux panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi - Tourisme

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Roque d'Anthéron concernant la création de deux panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de fonds de concours de la commune de la Roque d'Anthéron concernant la réalisation de deux panneaux de signalisation touristique présentant l'Abbaye de Silvacane sur les autoroutes A7 (sens Nord-Sud avant la sortie de Sénas) et A51 (sens Nord-Sud avant la sortie de Pertuis). Cette demande s'élève à un montant de 14 169,88 € soit 50% du budget total, les 50% restants étant à la charge de la commune

Exposé des motifs :

Le 25 mars 2013, le Préfet des Bouches-du-Rhône lançait une « *concertation pour la rénovation de la signalisation d'animation* » concernant les autoroutes dont l'enjeu était d'informer les usagers de la route sur les sites touristiques du territoire.

Un travail préalable a été effectué avec les opérateurs autoroutiers du département afin d'engager une réflexion sur ce projet de rénovation de la signalétique touristique autoroutière. La préfecture effectuera ensuite un schéma directeur pour le département qui définira le nombre de panneaux, leur emplacement sur les autoroutes, les collectivités prenant en charge le financement et le nom des panneaux selon le modèle imposé (Panneau vertical de 3m x 6m possédant un titre en haut, un dessin représentant le site et un symbole faune ou flore en bas à droite. cf. annexe 1).

Plusieurs réunions ont eu lieu sur le département afin de déterminer quelles collectivités prendraient en charge le financement des panneaux (sur les réseaux ASF et ESCOTA).

La Commune de la Roque d'Anthéron s'est positionnée pour le financement de deux panneaux dont le titre serait « Abbaye de Silvacane ».

Le premier se trouverait sur l'A7 dans le sens Nord-Sud, juste avant la sortie de Sénas sur le réseau ASF. Le second se trouverait sur l'A51 dans le sens Nord-Sud, juste avant la sortie de Pertuis (Cf. notice explicative de la commune de la Roque d'Anthéron en annexe 2).

Dans le cadre du Schéma de développement touristique établi pour la période de 2012-2016, des axes de développement ont été préconisés et notamment l'axe 1 : Améliorer l'image et la lisibilité du « Pays d'Aix ».

Ainsi, en adéquation avec le SDT, un fonds de concours incitatif a été voté le 6 juin 2013 par le Conseil Communautaire. Il concerne le secteur touristique et prévoit en outre « la mise en place de signalétiques ».

La demande de fonds de concours de la Roque d'Anthéron entre donc dans ce cadre d'actions.

Une demande de fonds de concours (délibération de la commune en date du 18 septembre 2013 en annexe 3) est faite auprès de la CPA et s'élève à 50% du budget soit 14 169,88 €, les 50% restants étant à la charge de la commune de la Roque d'Anthéron.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2013_A084 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 approuvant le dispositif cadre de fonds de concours incitatifs à vocation économique ;

VU la délibération n° 132/13 de la commune de La Roque d'Anthéron du 18 septembre 2013, portant sur la demande d'un fonds de concours à la CPA pour la réalisation de deux panneaux de signalisation présentant l'abbaye de Silvacane ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 28 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à la commune de La Roque d'Anthéron un fonds de concours d'un montant de 14 169,88 € représentant 50 % de la part restant à la charge de la commune, pour la réalisation de deux panneaux de signalisation touristique présentant l'abbaye de Silvacane sur les autoroutes A7 et A51,
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document afférent l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-2 041 411 qui présente les disponibilités nécessaires.

PROJET DE CONVENTION

**Communauté
du Pays d'Aix**



**Commune de
LA ROQUE
D'ANTHERON**

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la création de deux panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire, dans le cadre des fonds de concours incitatif tourisme

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du 5 décembre 2013

D'une part,

Et,

La Commune de La Roque d'Anthéron représentée par son Maire Monsieur Robert VILLEVIEILLE, en vertu d'une décision du Conseil Municipal du 18 septembre 2013 (n°132/13)

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La Commune de La Roque d'Anthéron sollicite un fonds de concours pour la réalisation de deux panneaux de signalisation présentant l'Abbaye de Silvacane sur les autoroutes A7 dans le sens Nord-Sud sortie Sénas et A51 dans le sens Nord-Sud avant la sortie Pertuis. Cette demande fait suite à une réflexion engagée par la Préfecture concernant la rénovation de l'animation touristique sur les autoroutes du département. La commune sollicite la communauté dans le cadre du fonds de concours que cette dernière a adopté lors du Conseil de Communauté du 06/06/2013 (n° 2013-A084).

Le montant des travaux s'élève à 28 339,76 € HT, la commune sollicite la communauté à hauteur de 14 169,88 € représentant 50% de la part restant à la charge de la commune.

➤ Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement CP 2013	Dépenses	Recettes
Coût du projet HT	28 339.76€	
Commune		14 169.88€
CPA		14 169.88€
Total		28 339.76€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant la réalisation de deux panneaux de signalisation touristique sur les autoroutes A7 et A51

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de La Roque d'Anthéron, sous forme de fonds de concours, une aide de 14 169.88 € correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 28 339.76 € HT.

En cas de cession de l'investissement aidé, la commune s'engage à restituer à la Communauté du Pays d'Aix le fonds de concours dans la limite du montant initial distribué

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.

- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlement des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours incitatifs seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procèdera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

En application de la délibération N° 2013_
du

Gérard BRAMOULLÉ

Robert VILLEVIEILLE

.....

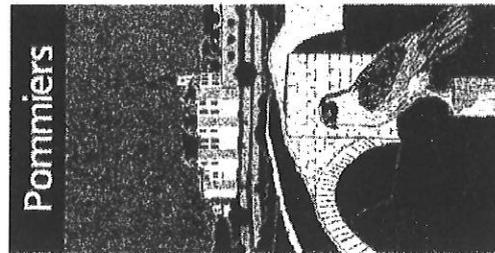
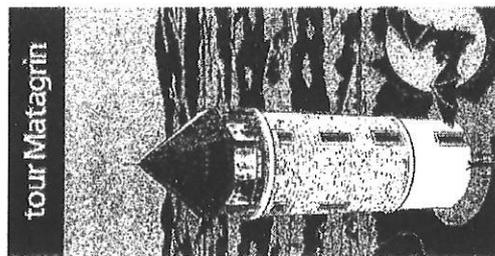
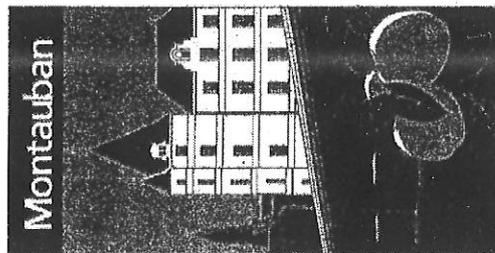
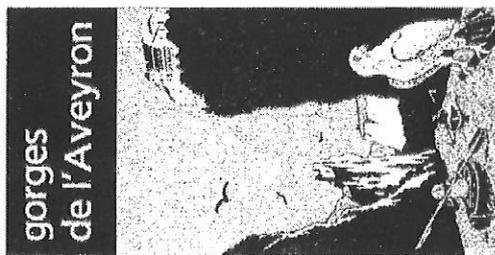
**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de La Roque d'Anthéron

ANNEXE 1

La nouvelle génération de panneaux

Exemples de panneaux selon la charte visuelle Vinci Autoroutes



Graphiste : Franck Goubet



Annexe 2



LA ROQUE
D'ANTHERON

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON
2, Avenue de l'Europe Unie
13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tél: 04.42.95.70.70

**Réalisation de deux panneaux de signalisation présentant l'Abbaye
de Silvacane sur les autoroutes A7 (sens Nord-Sud avant sortie
Sénas) et A51 (sens Nord-Sud avant sortie Pertuis)**

Notice explicative

I - PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de La Roque d'Anthéron se situe dans la vallée de la Durance, entre la chaîne des Côtes (culminant à 484 m) et la chaîne de la Trévaresse (culminant à 382 m).

La commune est bordée par la RD 561 au nord, le long du canal EDF. La RD 561a dessert le centre ancien et traverse la partie agglomérée de la commune d'est en ouest. La RD 67a, relie le cœur de la commune à la commune de Lambesc et à l'axe routier que représente la RN 7.

Elle se situe à la confluence de plusieurs bassins de vie : celui d'Aix en Provence, celui de Salon de Provence et celui du sud Lubéron.

Elle est rattachée à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et elle s'inscrit dans le bassin de vie du Val de Durance. Il s'agit d'un espace charnière entre le cœur de la métropole Marseille/Aix et l'espace rural du Lubéron et de la Haute Provence

Elle s'étend sur 2549 hectares dans la partie nord du département des Bouches du Rhône, à 30 Km au nord d'Aix en Provence, 27 Km au nord-est de Salon de Provence et à 20 Km à l'ouest de Pertuis.

La commune comptait lors du dernier recensement: 5213 habitants.

PRESENTATION DE L'OPERATION

Dans le but de mettre en valeur l'abbaye de Silvacane et d'accroître la fréquentation du monument, il apparaît judicieux d'installer deux panneaux de signalisation sur les autoroutes A7 dans le sens Nord-Sud, avant la sortie Sénas et sur l'A51 dans le sens Nord-Sud avant la sortie Pertuis.

Cette opération s'inscrit sous l'égide du Préfet de Région et de Bouches-du-Rhône Tourisme, qui consultent les collectivités intéressées par la mise en valeur de leur patrimoine culturel et touristique.

La mise en place des panneaux est fixée à début 2014.

COÛT DE L'OPERATION

Le coût total des 2 panneaux s'élève à 28 339,76 euros TTC qui se définit ainsi, suivant devis de « SIGNALISATION LACROIX » :

-impression numérique totale décor standard et support alu (avec remise de 50% du fait que la Commune a un marché avec la Société « SIGNALISATION LACROIX ») : 14 155,76 euros TTC

-impression numérique sur transparent avec pelliculage standard, conception décor spécifique, massifs, pose des panneaux et balisage pour réduction de voie : 14 184 euros TTC

CARACTERISTIQUES

Ces panneaux de format vertical, mesurent 3m/6m.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON le 02.09.2013



Le Maire :

Robert VILLEVIEILLE

ANNEXE 3

CPA



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département des Bouches du Rhône
Séance du 18 Septembre 2013

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE DE
LA ROQUE D'ANTHERON

L'An Deux Mil Treize et le Dix Huit du mois de Septembre à 21 heures,
le Conseil Municipal de La Roque d'Anthéron, a été assemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément
au Code des Communes notamment ses articles 121-10 et suivants et à la circulaire
INT/B/880008/L du 11/01/88, sous la présidence de Monsieur Robert VILLEVIEILLE,
Maire.

Etaient présents ou avaient donné pouvoir à cette assemblée : Tous les Conseillers

**N° 132/13 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR
LA REALISATION DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION PRESENTANT L'ABBAYE DE
SILVACANE SUR LES AUTOROUTES A7 (SENS NORD-SUD AVANT SORTIE SENAS) ET A51
(SENS NORD-SUD AVANT SORTIE PERTUIS)**

Rapporteur : Madame BELLUCCI

Informe l'assemblée, que dans le but de mettre en valeur l'abbaye de Silvacane et d'accroître la
fréquentation du monument, il apparaît judicieux d'installer deux panneaux de signalisation sur les
autoroutes A7 dans le sens Nord-Sud, avant la sortie Sénas et sur l'A51 dans le sens Nord-Sud avant
la sortie Pertuis.

Cette opération s'inscrit sous l'égide du Préfet de Région et de Bouches-du-Rhône Tourisme, qui
consultent les collectivités intéressées par la mise en valeur de leur patrimoine culturel et touristique.
La mise en place des panneaux est fixée à début 2014.

Le coût total des 2 panneaux s'élève à 33 894,35 euros TTC qui se définit ainsi, suivant devis de
« SIGNALISATION LACROIX » :

-impression numérique totale décor standard et support alu (avec remise de 50% du fait que la
Commune a un marché avec « SIGNALISATION LACROIX » : 16 930,29 euros TTC

-impression numérique sur transparent avec pelliculage standard, conception décor spécifique, massifs,
pose des panneaux et balisage pour réduction de voie : 16 964,06 euros TTC

Ces panneaux de format vertical, mesurent 3m/6m.

Dit qu'il peut être sollicité une demande de fonds de concours à la Communauté du Pays d'Aix à
hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des voix pour (19), 7 contre (I. RICARD, JP. SERRUS, N. GRAVEL,
JM MATHELET, M. ROUSSIER, L. CHRISTOPHE, C. VIRETTI-GARCIA) et 2 abstentions
(A. MARTEL, D. BELORGEOT) .../...

.../... CPA + ST + CPA + D 2013

Suite de la délibération N° 132/12

DIT que le montant de la réalisation des deux panneaux de signalisation présentant l'Abbaye de Silvacane s'élève à 28 339,76 € HT soit 33 894,35 € TTC.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

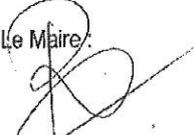
- Communauté du Pays d'Aix (50 %) 14 169,88 €
- Commune 14 169,88 €

SOLLICITE auprès de la Communauté du Pays d'Aix un fonds de concours, le plus élevé possible.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sera inscrite au budget de l'Abbaye de Silvacane au compte 2315 opération 106-2013

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire

Robert VILLEVEILLE

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 20 SEP. 2012 de la publication
ou notification le 20 SEP. 2013

OBJET : Tourisme - Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Roque d'Anthéron concernant la création de deux panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013